



Organisme de formation référencé Datadock

# SECURITE - TRAVAIL EN HAUTEUR

## Objectifs de la formation :

Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour travailler en sécurité, en hauteur.

Avoir un esprit et une démarche de prévention avant, pendant et après le chantier

Evaluer le danger et définir un mode opératoire pour l'élaboration et la mise en place des matériels de sécurité.

Identifier et choisir le matériel en adéquation avec l'environnement de travail, l'adapter, le régler, et savoir s'équiper pour optimiser ses mouvements.

## Pré-requis :

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant.

Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.

## Moyens et méthodes pédagogiques :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.

En amont de la formation : Si besoin, nous auditions les stagiaires afin de constituer des groupes homogènes.

Dans le cadre de session intra entreprise, les formateurs adaptent les programmes et animent des formations spécifiques sur site afin de répondre à vos besoins spécifiques. Pour un bon suivi du stage, le stagiaire dispose d'un ou plusieurs supports de cours.

Après le stage : Le stagiaire dispose d'une évaluation globale du stage. Les formateurs partagent leurs expériences dans un but d'amélioration continue.

## Modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

## Moyens techniques :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

## Public :

Toute personne étant appelée à travailler de manière permanente ou occasionnel en hauteur et présentant les aptitudes médicales requises.

## Durée :

1 jour

## Référence :

SEC-SEC-1126

## Type de formation :

Formation qualifiante

# Programme de la formation

## 1. LES RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

La responsabilité de l'employeur et du salarié.  
Statistique sur les accidents de travail.  
Les facteurs de chute de hauteur.  
Les accidents dus aux chutes de hauteur.  
Choix des EPI en fonction des risques.  
Principe de l'élingage et de la manutention

## 2. LEGISLATION ET REGLEMENTATION

Le code du travail (art. L230-2, R .233-45 et R. 235-3-2 ; art L4121-1à5 et L4122).  
Le décret 2004-924 du 01 septembre 2004  
Les directives européennes 2001/45/CE et 2009/104/CE.  
Les recommandations R.430 et R. 431.

## 3. LES PROTECTIONS COLLECTIVES

Repérage des situations dangereuses.  
Les mesures de protection collective à prévoir (protection périphérique, sous face, échafaudage?).  
Condition d'utilisation des échelles, nacelles, échafaudages et réglementation associée.

## 4. LES PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Analyse de la situation et de l'environnement de travail.  
Les composantes d'un système d'arrêt de chute : le harnais, le système de liaison (longe, antichute mobile, antichute a rappel automatique, l'absorbeur d'énergie).  
Les points d'ancrages, les connecteurs

## 5. RAPPEL SUR L'HYGIENE ET LA SECURITE SUR CHANTIER

Les EPI : chaussures de sécurité, casque, gants, lunette, protections auditive, vêtements de protection.  
La base vie.  
Usage des stupéfiants et alcoolisme.

## 6. MISE EN SITUATION

Départ de l'entrepôt (vérification du chargement et des EPI).  
Arrivée sur le lieu de travail : étude et mise en place des dispositifs de sécurité (cordage, ligne de vie, sécurité collective?)  
Utilisation des EPI (harnais)  
Réception des travaux: levée du dispositif.